

# ACTIONS COLLECTIVES POUR L'ENVIRONNEMENT





# CO-FINANCEMENT ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

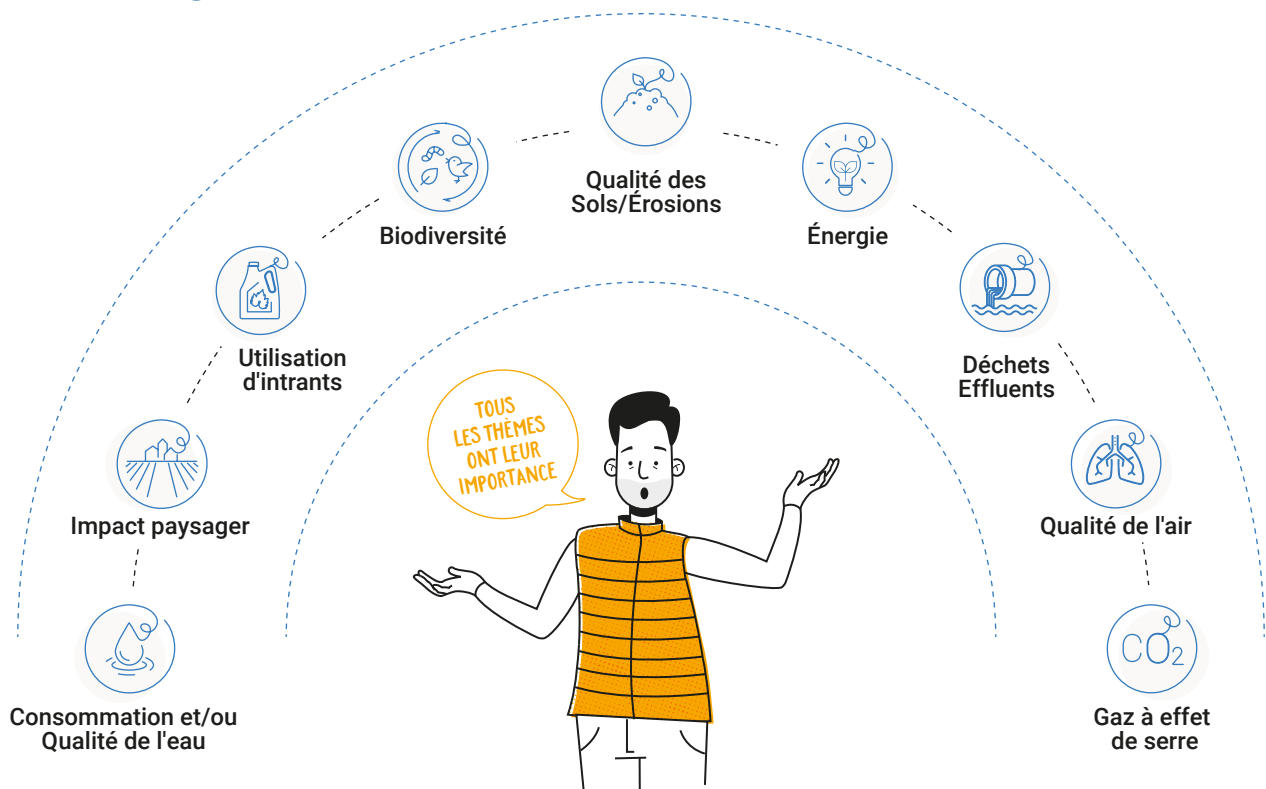
## Le contexte :

Depuis plus de 10 ans, le BIVB accompagne les collectifs de viticultrices et viticulteurs en les co-finançant dans la mise en place d'actions en faveur de l'environnement.

Grâce à ce programme de co-financement, votre organisation professionnelle (ODG, Association de Professionnels...) peut obtenir **jusqu'à 50 % de financement (dans la limite de 40 000€/an)** pour des projets collectifs d'études et d'actions d'animation autour d'une grande diversité de thèmes.

**Ce financement peut s'associer à d'autres sources de fonds**, telles que les financements régionaux, associatifs, et subventions, pour renforcer l'impact de vos projets.

## ÉTUDES ET ACTIONS D'ANIMATIONS SUR 9 THÈMES



# LES 10 ÉTAPES POUR BIEN RÉUSSIR SON PROJET

01

## IDENTIFIER LE PROJET

Rapprochez vous de votre ODG, CUMA, cave coopérative ou tout autre collectif vitivinicole auquel vous appartenez et déterminez les objectifs et le cadre de votre projet.



02

## VALIDER L'ÉLIGIBILITE DU PROJET

Verifiez que votre projet répond aux critères d'attribution de l'enveloppe.



03

## ÉTUDIER LE PROJET

Élaborez un dossier détaillé du projet avec **Perrine BILLAUD** du BIVB, incluant objectifs, coûts et avantages (économiques et sociaux) et les éventuels prestataires extérieurs.



04

## RÉDIGER SA DEMANDE

Complétez les documents fournis dans le cahier des charges et déposez votre dossier.



05

## PRÉSENTER À LA COMMISSION

Soumettez votre dossier à la Commission Technique du BIVB.



06

## ÊTRE SÉLECTIONNÉ

La Commission Technique évaluera les dossiers et sélectionnera les projets éligibles pour le financement.



07

## CONVENTIONNER

Une fois le projet approuvé, établissez une convention avec le BIVB pour définir les modalités de versement de l'aide et de restitution des résultats.



08

## METTRE EN ŒUVRE

Mettez en œuvre votre projet en respectant les conditions de la convention.



09

## SUIVRE

Informez régulièrement le BIVB des étapes du projet et invitez-les aux réunions de pilotage, et aux actions d'animation.



10

## FAIRE LE BILAN

A la fin de l'action, fournissez un bilan avec des indicateurs de résultats (techniques et financiers) pour attester de l'impact du projet.



# COLLECTIFS AYANT BÉNÉFICIÉS DE L'ENVELOPPE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une trentaine de projets a déjà pu être financée par le BIVB !

Quelques exemples :

- Aide à la mise en place d'un **label et/ou certification environnementale**.
- Évaluation, diagnostic et/ou état des lieux autour de la **biodiversité**, des **évaluations environnementales**, de l'état des sols, de la variabilité climatique.
- Animation autour de l'**amélioration des pratiques phytosanitaires**, de gestion des effluents viti-vinicoles.

Quelques exemples d'organismes d'appui technique qui ont été sollicités par certains projets :



## POUR EN SAVOIR PLUS

Participez à notre effort pour protéger notre héritage viticole tout en contribuant à l'épanouissement de notre communauté de vignerons. **Ensemble, nous construisons un avenir durable pour les vins de Bourgogne.**



Perrine BILLAUD  
 perrine.billaud@bivb.com  
 +33(0)6 32 35 24 86